

doit leur donner les outils critiques qui leur permettent de faire leurs propres choix. Je pense aussi que c'est un monde qui devrait s'ouvrir davantage. Et si, par exemple, on parlait de chèques emplois services pour les artistes qui viennent dans les classes et dont la rémunération est si compliquée ? On ne peut avancer qu'à petits pas, mais il faut avancer.

La formation à la littérature jeunesse est aussi une question qui concerne le monde de la bibliothèque.

Les bibliothécaires sont indispensables et nous le savons tous. Mon inquiétude est que nous sommes dans une forte période de renouvellement générationnel et que, là aussi, se pose un réel problème de formation et de transmission. Il est normal que les jeunes bibliothécaires se forment et travaillent différemment de leurs aînés mais il faut les aider à grandir. Les librairies spécialisées jeunesse connaissent et vont connaître la même révolution démographique. On ne va pas jouer les vieux militants et radoter que c'était mieux avant mais il faut parler, bouger, rencontrer, et je ne suis pas sûr que nous soyons très nombreux à le faire. Nous allons d'ailleurs continuer à organiser nos rassemblements régionaux, même s'il n'y en aura plus qu'un seul par an pour avoir le temps de mieux le préparer. Le prochain aura lieu à Brest en décembre et l'année prochaine nous serons à Toulouse. Le livre est un métier de rencontre, avec les auteurs, les libraires, les bibliothécaires... Lien, formation, rencontre : ces trois mots résument tout.

**Propos recueillis par
Marie Lallouet le 29 mars 2016**

1. En Europe, la TVA sur la livre va de 0% (Royaume-Uni et Irlande) à 25% (Danemark). En France elle est à 5,5% sur le livre qu'il soit en papier ou numérique. À l'exception des livres à caractère pornographiques ou incitant à la violence qui, eux, sont taxés à 20%. La presse est soumise à une TVA de 2,1%.



↑
Affiche de Géraldine Alibeau
sur le site de la Charte des auteurs
et des illustrateurs.

La double vie des auteurs

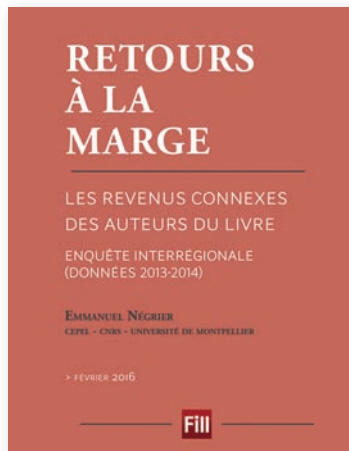
Quand ils ne sont pas occupés à écrire ou à dessiner, les auteurs courent la campagne pour parler de leur œuvre ou de leur travail. Par passion sans doute, mais aussi par nécessité car ces « activités connexes » représentent souvent une part significative de leurs revenus. Une étude inédite de la FiLL (Fédération interrégionale du livre et de la lecture) sur « Les revenus connexes des auteurs du livre » vient éclairer ces activités dont enseignants et bibliothécaires sont très souvent les commanditaires.

Entre le 9 décembre 2015 et le 15 janvier 2016, 1549 auteurs ont répondu à un questionnaire très précis sur la composition de leurs revenus piloté par la FiLL, la Fédération interrégionale du livre et de la lecture qui rassemble 24 agences régionales du livre. Auteurs de tous les domaines (jeunesse et adulte mais aussi traducteurs, illustrateurs et dessinateurs de bande dessinée) répartis dans 12 régions différentes. Avec 35% des répondants, l'édition jeunesse y est largement représentée.

Analysés par Emmanuel Négrier (Cepel-CNRS-Université de Montpellier), les résultats de cette enquête permettent de comprendre comment s'organise la deuxième vie des auteurs : celle qui les amène à rencontrer leur public et à incarner pour lui à la fois leur œuvre et leur métier.

Quelles sont ces activités connexes ?
L'étude les range en quatre grandes catégories.

- L'auteur en tant que personne : il participe à un débat, donne une conférence, participe à un jury de prix littéraire, est accueilli en résidence.
 - L'auteur en tant que promoteur de son œuvre : il dédicace, présente son dernier livre, le lit à voix haute, expose ses dessins originaux.
 - L'auteur en tant que transmetteur de son savoir-faire : il donne des cours, anime des ateliers d'écriture ou de dessin.
 - L'auteur auquel on demande des créations : un article, une préface, une adaptation de son œuvre pour le théâtre ou le cinéma...
- L'étude nous révèle que 80% des répondants ont des activités connexes à leur métier d'auteur pour des rémunérations très variables. Plus un auteur est réputé et reconnu, et plus les activités qui lui sont proposées sont prestigieuses et



rémunératrices, le revers de ce constat étant que les jeunes auteurs débutants alignent souvent des invitations plus modestes, moins rémunératrices et donc, au final, plus chronophages.

S'il y a des points communs à tous les domaines littéraires (dédicaces, invitations à un salon), il y a aussi des activités propres à telle ou telle famille de créateurs : les nouveaux « concerts dessinés » sont ainsi réservés aux dessinateurs de BD et les invitations en écoles maternelles et élémentaires sont très majoritairement faites aux auteurs jeunesse bien sûr. Autre information : Paris et l'Île de France ne sont qu'au troisième rang des organisateurs de toutes ces activités connexes, ce qui laisse supposer une forte mobilité de tous les acteurs de la culture littéraire sur l'ensemble du territoire.

Pour quels bénéfices ?

La pratique la plus répandue est la dédicace, mais c'est aussi la plus démonétisée : l'auteur ne sera payé que par les droits à venir sur les livres qu'il aura vendus à cette occasion (soit jusqu'à un an plus tard). Mais c'est aussi l'activité qui lui demande le moins de temps et d'implication.

À l'inverse, l'invitation en résidence est considérée comme un fort investissement pour l'artiste mais

ÉVALUATION DES ACTIVITÉS CENTRÉES SUR L'ŒUVRE (EN %) *

ÉVALUATION	DÉDICACES SIGNATURES	LECTURES PERFORMANCES	LECTURES PRÉSENTATIONS	EXPOSITIONS ORIGINAUX	PRÉSENTATIONS SANS LECTURE
Peu d'investissement, forte retombée	26	21	20	18	33
Peu d'investissement, faible retombée	39	20	22	23	28
Gros investissement, forte retombée	13	39	42	31	27
Gros investissement, faible retombée	22	20	16	28	12
TOTAL	100	100	100	100	100

ÉVALUATION DES ACTIVITÉS CENTRÉES SUR L'AUTEUR (EN %) *

ÉVALUATION	DÉDICACES SIGNATURES	ANIMATIONS TABLES RONDES	RÉSIDENCES	JURYS
Peu d'investissement, forte retombée	19	19	11	13
Peu d'investissement, faible retombée	35	34	14	36
Gros investissement, forte retombée	22	23	54	12
Gros investissement, faible retombée	24	24	22	39
TOTAL	100	100	100	100

* Ces évaluations, faites par les auteurs eux-mêmes, concernent l'ensemble des répondants au questionnaire.

elle est associée à un fort bénéfice (financier mais aussi en terme de reconnaissance). Plane cependant un sentiment de danger : plus un auteur consacre de temps aux activités connexes plus il amenuise le temps qu'il peut consacrer à sa création, au risque que ces activités marginales prennent la place de son activité centrale. Et la médiocre situation financière d'un auteur ne lui laisse pas toujours le choix. Emmanuel Négrier se risque à une interprétation intéressante de ces résultats : « Alors que les activités de valorisation de l'œuvre sont considérées comme inhérentes au travail de l'artiste, les activités de valorisation de l'auteur – en tant qu'auteur ou acteur culturel – s'apparentent davantage à un surtravail, moins justifié, surtout s'il devient trop régulier. » Danger auquel on ne peut s'empêcher d'ajouter une interrogation : un créateur confronté aux attentes de son public ne met-il pas en danger – consciemment ou non –

l'indépendance de sa création ? Quant aux activités de transmissions (cours, ateliers), ce sont celles qui apportent le plus de satisfaction à l'auteur.

Et si on parlait d'argent ?

Ces revenus connexes ne viennent bien sûr pas régler le problème de la pauvreté des auteurs¹. On remarque cependant que c'est dans le secteur jeunesse que l'usage d'une rémunération est le plus courant. À la fois parce que les auteurs jeunesse défendent ce droit depuis longtemps et aussi parce que les institutions qui les invitent (écoles et bibliothèques) sont désormais coutumières de cet usage. La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse existe depuis 1975 et a largement œuvré à faire reconnaître la nécessité de rétribuer toutes les activités d'animation, sachant par ailleurs que les droits que les auteurs jeunesse touchent sur leurs livres sont plus faibles que dans la plupart des autres secteurs.

Autre particularité du livre jeunesse : ses prix littéraires sont rarement dotés et ne sont pas les accélérateurs de ventes dont bénéficie la littérature générale. Ce sont les bibliothèques et les écoles qui sont les institutions qui associent le plus naturellement une activité à une rémunération. D'autres lieux sont aussi très amateurs de la présence des auteurs mais ne l'associent pas à une rémunération : les salons du livre et la librairie, les uns et les autres étant parfois associés (ce qui explique la vivacité de la récente polémique à ce sujet).

De quelle façon faut-il rémunérer les intervenants ?

Enfin, cette étude met au jour une grande méconnaissance des règles légales et des bonnes pratiques administratives qui entourent les rémunérations associées à ces activités secondaires des auteurs. Le site de la FiLL et celui de la Charte sont à ce sujet très documentés et nous reproduisons ci-contre le tableau récapitulatif de ce cadre légal en fonction de la nature des activités concernées.

Marie Lallouet

1. Voir à ce sujet « Nos auteurs sont-ils pauvres ? » (RLPE, n°280).

Retrouvez l'étude complète sur fill-livrelecture.org/

↓
Affiche d'Anais Massini sur le site de la Charte des auteurs et des illustrateurs.



PRATIQUES ET RÉMUNÉRATION SELON LES LIEUX D'ACCUEIL

LIEUX	FRÉQUENCE ÉLEVÉE (EN %)	PAIEMENT FRÉQUENT (EN %)
DOMAINE DU LIVRE		
Bibliothèque	17	26
Librairie	16	2
Festival	38	18
Autres structures du livre	9	14
DOMAINE ÉDUCATIF		
Maternelle et primaire	13	23
Collège	10	25
Lycée	7	7
Université	7	14
Formation des enseignants	1	6
DOMAINE CULTUREL		
Galerie	2	1
Théâtre, Opéra	5	8
Musée	2	3
Manifestation culturelle	10	11
Autres	3	1
DOMAINE SOCIAL		
Associations	10	13
Hôpital	1	3
Maisons de retraite	1	2
Établissement pénitentiaire	2	7
Autres	2	1

COMMENT RÉMUNÉRER CES ACTIVITÉS

ACTIVITÉS	FRÉQUENCE DES RÉMUNÉRATIONS (EN %)	CADRE LÉGAL DU MODE DE RÉMUNÉRATION DA = DROITS D'AUTEUR NH = NOTE D'HONORAIRE
Cours « out »	91	Salaires
Ateliers	86	Affiliés : DA jusqu'à 3 ateliers/an Non affiliés : salaire ou NH (si Siret)
Cours « in »	85	Salaires
Travaux de commande	76	DA
Résidences	74	DA si résidence de création (+70 % temps de création) ; sinon salaire
Adaptations théâtrales	61	DA
Travaux de presse	58	Illustrateurs : DA ; auteurs : salaire
Concerts dessinés	53	DA
Écriture de scénarios	51	DA
Adaptations cinéma, AV	50	DA
Lectures et performance	49	DA
Lectures et présentations	47	DA
Animations de tables rondes	34	Salaires ou NH (si Siret)
Débats et conférences	30	Salaires ou NH (si Siret)
Expositions	29	DA
Présentations sans lecture	27	DA
Paroles de chanson	22	Affiliés : DA avec plafond annuel Non affiliés : salaire ou NH (si Siret)
Dédicaces et signatures	21	Illustrateurs : DA
Jurys littéraires	6	Salaires ou NH (si Siret)